

**RECUEIL des ACTES
de l'OPAC 36**

**BUREAU du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 15 janvier 2025**

Auteur : *Pascal LONGEIN, Directeur Général*

Date de mise en ligne : *17 janvier 2025*



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00003 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : Loyer de la Résidence Accueil à LE BLANC «Les Résolières»

En application du bail signé entre l'OPAC 36 et l'UDAF 36, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'adopter comme suit le loyer de l'établissement d'hébergement sis LE BLANC « Les Résolières ».

Redevance du 01.01.2025 au 31.12.2025 :

$$68\,000 \times \frac{\text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2024}{\text{IRL } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2017} = 68\,000 \times \frac{144,51}{126,46} = 77\,705,84 \text{ €}$$

Soit un loyer mensuel de 6 475,48 € pour les mois de Janvier à Novembre 2025 et de 6 475,56 € pour le mois de Décembre 2025.

La Présidente de l'OPAC 36
Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,

Pascal LONGEIN

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

036-344327070-20250115-02025000030-02



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00004 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : Loyers du FRPA Saint-Jean «Résidence Isabelle», du Bâtiment Administratif et de la Maison Relais

En application de la convention de gestion signée avec l'organisme gestionnaire, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'adopter comme suit les loyers pour l'année 2025.

Annuités des emprunts

Prêt CARSAT n°2015001/1887 36 155.16 x 81.51684	29 472.54 €
Prêt CDC n°5089420 (Foyer)	12 799.72 €
Prêt CDC n°5089421 (Foyer)	51 222.18 €
Prêt CDC n°5142356 (Bâtiment Administratif)	12 054.00

Frais de Gestion

$3\,148\,386.84 \times 0.30\% \times \frac{145.17 \text{ (IRL 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2024)}}{125.25 \text{ (IRL 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2015)}}$	10 947.34 €
(3 148 386.84 € = aux prix de revient définitifs – subvention ville perçue soit 3 698 439.19 + 644 277.85 – 1 194 330.20)	

PRCGE

$3\,148\,386.84 \times 0.60\% \times \frac{116.10 \text{ (IPEA 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2024)}}{100.00 \text{ (IPEA 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2015)}}$	21 931.66 €
---	-------------

Ondes ménagères 2024	2 552.00 €
TIPB 2024	2 101.00 €

Loyer annuel 2025 143 080.44 €

Soit un loyer mensuel de 11 923.37 € pour les mois de Janvier à Décembre 2025.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

035-344337070-20250115-020250303040-02

Loyer de la Maison Relais Saint Jean

Annuités des emprunts

Prêt CARSAT n°2015001/1887 36 155.16 x 18.483166	6 682.62 €
Prêt n°5092514	15 281.17 €
Prêt n°5092515	1 878.27 €

Frais de Gestion

902 159.17 x 0.30% x 145.17 (IRL 2 ^{ème} trimestre 2024) 127.77 (IRL 2 ^{ème} trimestre 2018)	3 075.05 €
---	------------

PRCGE

902 159.17 x 0.60% x 116.10 (IPEA 2 ^{ème} trimestre 2024) 102.90 (IPEA 2 ^{ème} trimestre 2018)	6 107.33 €
---	------------

Ordures ménagères 2024	603.00 €
-------------------------------	-----------------

Loyer annuel 2025 33 627.44 €

Soit un loyer mensuel de 2 802.28 € pour les mois de Janvier à Novembre 2025 et de 2 802.36 € pour le mois de Décembre 2025.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,


Pascal LONGEIN



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

Service demandeur
Direction administrative et financière

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00005 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Objet : Financements prévisionnels - Maison de Santé Pluridisciplinaire de LEVROUX

L'OPAC 36 a en charge, la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de LEVROUX.

Le Projet consiste en la réhabilitation d'un bâtiment existant, « La Poste », d'une surface de 330 m² et d'une extension de 470 m².

L'enveloppe financière pour ce projet est de 2 114 882.60 € TTC qui se décompose de la manière suivante :

- Charge Foncière :	44 933.20 €
- Travaux Neuf et Réhabilitation :	1 717 282.80 €
- Honoraires :	200 431.00 €
- Divers :	152 235.60 €

Pour ce faire, l'OPAC va solliciter la Région et l'Etat pour l'octroi de subventions réparties comme suit :

- Subvention CPER Etat	528 720 €
- Subvention CPER Région	528 720 €
- Subvention DSIL/DTER	368 192 €

Le solde manquant à l'équilibre de l'opération sera porté par l'OPAC à hauteur de 20 % et le reste par un prêt bancaire.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- D'accepter ce principe,
- D'autoriser le Directeur Général à passer tout acte et à signer toutes les pièces utiles au montage des dossiers.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

035-344327070-20250115-02025000050-02

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,



Pascal LONGEIN



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00006 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Étaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction du développement

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : Acquisition de parcelles à CHATEAUROUX « Quartier Beaulieu »

Dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain du « Quartier Beaulieu » à CHATEAUROUX, l'OPAC 36 s'est engagé à réhabiliter les entrées 1, 3, 5 rue d'Aquitaine avec la construction de halls d'entrée, la création de balcons et à réhabiliter également les entrées 2, 4, 6, 8, 10 et 12 place du Limousin avec la création de balcons et la mise en place d'ascenseur sur 4 entrées nouvellement créées (suppression des entrées 10 et 12) ainsi que la construction de halls.

Le terrain d'assiette de cette opération nécessite l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 175 m² issue du Domaine Public à prélever sur la parcelle cadastrée section DM n° 723 restant à diviser.

Le prix d'achat après négociation a été fixé à un montant de 1 750 €, soit 10 €/m².

Le service des domaines consulté le 14 octobre 2024 (n° 20514846) a validé le principe de cette transaction.

Madame MONJOINT ne prend pas part au vote.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé :

- d'acquiescer cette emprise foncière dans les conditions ci-dessus,
- d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte ainsi que tous les documents nécessaires à sa réalisation.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

035-344327070-20250115-0202500006-02

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,



Pascal LONGEIN

Direction Générale des Finances Publiques

Le 22/10/2024

Direction départementale des Finances Publiques
d'Indre-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale

94, Boulevard Béranger
37 032 TOURS

Courriel : ddfip37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques d'Indre-et-Loire

au

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Cyrille CAIRON

Courriel : cyrille.cairon@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 09 92 63 35

Réf DS : 20514846

Réf OSE : 2024-36044-75284

Président de l'OPAC 36

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

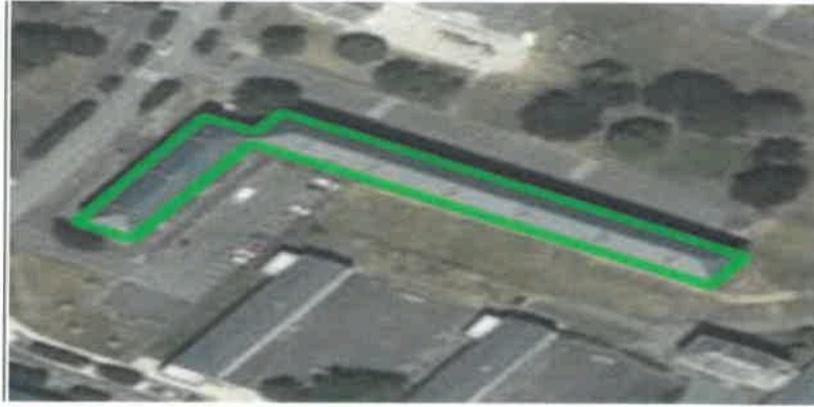
Vos références : CHATX AQUITAINE LIMOUSIN

Objet : demande d'évaluation en date du 14/10/2024 en vue d'acquérir une emprise de 53 m²

L'office public de l'habitat de l'Indre (OPAC 36) envisage d'acquérir une emprise de 53 m² issue de la parcelle cadastrée DM 699, sise Place du Limousin à Châteauroux, à Châteauroux Métropole. Cette emprise est destinée à la création d'ascenseurs et hall d'entrée par l'OPAC dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé place du Limousin.



Parcelle cadastrée DM 699



Cette emprise est constituée de reliquats de trottoirs. Elle est bitumée. La parcelle cadastrée DM 699 est en zone UC correspondant au secteur d'habitat collectif selon le plan local d'urbanisme intercommunal de Châteauroux Métropole approuvé le 13 février 2020 et modifié le 10 mars 2022.

L'emprise à évaluer est située dans un quartier d'ensembles immobiliers anciens, construits dans les années 1960, à dominante d'habitat social, constitués de petits immeubles collectifs. À proximité, sont implantés plusieurs services publics tels que le complexe sportif de Beaulieu, un club de tennis, une antenne de la municipalité castelroussine, une école maternelle, une église, un centre socio - culturel et quelques commerces de proximité. L'ensemble des réseaux sont présents sur le secteur.

Le début des travaux est prévu en janvier 2025. Le prix négocié serait de 10€/m².

Afin de déterminer la valeur vénale de cette emprise, il a été recherché des cessions de terrains à bâtir en zone UC sur la commune de Châteauroux, pour la période comprise entre janvier 2015 et septembre 2024.

Les ventes de terrains à bâtir dans ce secteur sont rares. Tous les termes de comparaison trouvés correspondent à des terrains de grande superficie impliquant l'OPAC 36 pour y construire des logements. Le prix au m² de la vente la plus récente sera retenu. Il est de 35,83€/m² arrondis à 36€/m².

L'emprise à évaluer est actuellement à usage de trottoirs. Elle ne peut être considérée comme du terrain à bâtir.

Le guide de l'évaluateur stipule que « si on est en zone constructible au PLU, il sera retenu la valeur des terrains à bâtir, en pratiquant un abattement qui peut aller de 30 % (terrain immédiatement contigu au terrain d'assiette des bâtiments existants, et apportant des droits à construire supplémentaire sur la partie constructible de l'emprise, à 90 % (terrain en fonds de parcelle, non desservi, non constructible) ».

Le projet de cession concerne la réalisation de cages d'ascenseurs des bâtiments situés place du Limousin. Cette emprise apporte donc des droits à construire supplémentaires aux immeubles. Elle est contiguë à ces derniers.

Compte tenu des caractéristiques de cette emprise et de sa destination, il est proposé d'appliquer au prix du dernier terme de terrain à bâtir dans ce secteur, soit un prix au m² HT de 36€, un abattement de 30 %. Ce qui ramène le prix au m² HT à 25,20€ arrondis à 25€.

Sur cette base, la valeur vénale de l'emprise totale de 53 m² issue de la parcelle DM 699, sise Place du Limousin à Châteauroux, est estimée à 1 325€ HT arrondis à 1 330€ HT.

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Le consultant peut, bien entendu, acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,



Cyrille CAIRON
Inspecteur des Finances publiques
Chargé de mission au Pôle d'Évaluation domaniale



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00007 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction Générale Adjointe

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : avenant à la convention SOLI'AL

Le Conseil d'Administration s'est prononcé en faveur de l'adhésion de l'OPAC 36 au dispositif de prévention des impayés porté par SOLI'AL. Une convention a été conclue en ce sens le 22 juin 2022. Aux termes de ladite Convention, l'Organisme a apporté un budget d'un montant de 25 000 € abondé par SOLI'AL à hauteur de 50 000 €. Cette convention fixe notamment les conditions de mobilisation des aides sur quittance pour les locataires en difficulté. Celles-ci ont été élargies par avenant signé le 20 décembre 2022.

L'enveloppe ainsi constituée de 66 000 € est presque consommée.

Elle a notamment permis d'aider 30 locataires en 2023 pour 29 884,89 € et 41 locataires en 2024 à hauteur de 31 584,17 €.

Le Conseil de Concertation Locative a décidé d'orienter la somme réservée aux associations de locataires par le Plan de Concertation Locative sur ce dispositif.

Un nouvel avenant a donc été signé le 18 décembre dernier, pour apporter la somme supplémentaire de 15 000 €. SOLI'AL décide d'abonder le Budget Complémentaire apporté par l'Organisme à hauteur de 50 %, dans la limite d'un plafond de 5 € par logement. L'Abondement brut s'élève ainsi à 7 500 €.

Déduction faite des frais de gestion arrêtés à 8 %, l'enveloppe initiale est donc complétée de 20 700 € qui bénéficieront aux locataires en difficulté.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration prend acte de cette information.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

035-344337070-20250115-02025000070-02

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,



Pascal LONGEIN



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00008 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction Générale Adjointe

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : Partenariat avec la BGE

L'OPAC 36 mène des partenariats dans le cadre de son action sociale. C'est notamment le cas avec la BGE depuis plusieurs années, qui propose notamment des permanences dans les QPV pour favoriser l'émergence de projets de nos locataires.

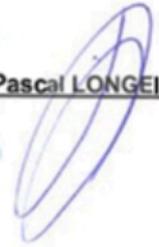
Il convient de formaliser la poursuite et l'élargissement de ce partenariat par la signature d'une nouvelle convention couvrant les années 2024-2026 et actant le versement d'une subvention annuelle de 5 000 €. Celle-ci sera valorisée au titre de l'utilisation de l'abattement TFPB.

En conséquence, le Bureau du Conseil d'Administration, à l'unanimité, a décidé d'autoriser la signature de cette future convention dans ces conditions.

La Présidente de l'OPAC 36
Chantal MONJOINT

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,


Pascal LONGEIN


RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

035-344237070-20250115-02025000080-AU



OPAC 36
OFFICE PUBLIC
DE L'HABITAT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 6
Présents : 6
Représentés : 0
Excusés : 0
Absents : 0

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT, D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE L'INDRE

Extrait n°2025.00009 du registre des délibérations

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre, dûment convoqué en date du 07 janvier 2025, s'est réuni le 15 janvier 2025, sous la présidence de Mme Chantal MONJOINT, Présidente de l'OPAC 36.

Etaient présents :

Mme Chantal MONJOINT, M. François DAUGERON, M. Michel BOUGAULT, M. Alexandre MARTIN, Mme Yvonne LAMY, M. Jacques PERSONNE

Assistait également :

M. Pascal LONGEIN, Directeur Général de l'OPAC 36

Service demandeur
Direction Générale Adjointe

Transmis pour contrôle de
légalité le :

16 JAN. 2025

Accusé réception
Préfecture le :

Exécutoire le :

16 JAN. 2025

Objet : Question diverse - Cessions de créances dans le cadre de la cession des 18 logements du Bois Jarlet 1 (Le Poinçonnet) à l'Organisme National de Vente

Dans le cadre de la vente par l'Office à l'Organisme National de Vente (ONV) de 18 logements du programme du Bois Jarlet 1 au Poinçonnet effective le 13/12/2024, il s'agit de déployer les mesures prévues au protocole de coopération signé le 6/12/2024.

Ce dernier prévoit les modalités de gestion par l'OPAC36, pour le compte de l'ONV de ces logements à compter du 1^{er} janvier 2025.

A ce titre, il convient de définir la gestion des situations d'impayés existantes en décembre 2024. Il est convenu, que l'Office puisse céder ces créances dans les conditions arrêtées au documents joints et en poursuivra néanmoins le recouvrement pour le compte de l'ONV.

Deux situations d'impayé constitué sont concernées, chacune des dettes représentant au plus une mensualité, ainsi il n'y aura pas de décote pour le montant du rachat.

Deux autres situations sont recensées mais il est raisonnable de penser qu'un paiement va intervenir et l'Office n'entend donc pas solliciter le rachat.

Aussi, le Conseil d'Administration réuni en Bureau, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Directeur Général à céder à l'ONV les 2 créances qui seront rachetées par l'Organisme pour un montant de 897,19 € et pour ce faire de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

La Présidente de l'OPAC 36

Chantal MONJOINT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 janvier 2025

VIA DOTELEC - Dematis

036-344337070-20250115-0202500009-02

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général,



Pascal LONGEIN